

SEANCE du 22 novembre 2024

Présents :

M. Jean-Luc NIX, Président;

Mme Muriel TARGNION, Vice-Présidente;

Mme Sophie DELETTRE, M. Freddy LEJEUNE, M. Maurice FYON, M. Arnaud GARSOU, Mme Ariane POLMANS, Mme Véronique BONNI, M. Marc DROUGUET, M. Michel FRANSOLET, Mme Valérie DEJARDIN, M. Cédric HALIN, M. Philippe GODIN, Mme Marie STASSEN, M. Benjamin HOUET, M. Luc DELVAUX, M. Pierre LEMARCHAND, M. Lambert DEMONCEAU, M. Fabien BELTRAN, Bourgmestres;

M. Claude KLENKENBERG, Représentant de la Province;

Colonel Quentin GREGOIRE, Commandant de zone;

Mme Corinne LIEGEOIS, Secrétaire;

Remplacement(s) :

Mme Victoria VANDEBERG, Bourgmestre "ff" de JALHAY

M. Nicolas TEFNIN, Bourgmestre "ff" de SPA

Mme Alice JACQUINET, Bourgmestre "ff" de THIMISTER

M. Maxime DEGEY, Bourgmestre "ff" de VERVIERS

Mme Victoria VANDEBERG, Bourgmestre "faisant fonction" de JALHAY et désignée par le Bourgmestre empêché, Michel FRANSOLET, remplace ce dernier à la présente séance, conformément à l'article 1 du ROI du Conseil de Zone.

M. Nicolas TEFNIN, Bourgmestre "faisant fonction" de SPA et désigné par la Bourgmestre empêchée, Sophie DELETTRE, remplace cette dernière à la présente séance, conformément à l'article 1 du ROI du Conseil de Zone.

Mme Alice JACQUINET, Bourgmestre "faisant fonction" de THIMISTER et désignée par le Bourgmestre empêché, Lambert DEMONCEAU, remplace ce dernier à la présente séance, conformément à l'article 1 du ROI du Conseil de Zone.

M. Maxime DEGEY, Bourgmestre "faisant fonction" de VERVIERS et désigné par la Bourgmestre empêchée, Muriel TARGNION, remplace cette dernière à la présente séance, conformément à l'article 1 du ROI du Conseil de Zone.

Monsieur NIX, Président de Zone ouvre la séance publique à 14h05'.

COMMUNICATIONS

1. *Rapport trimestriel - Présentation du 3e trimestre 2024*
 2. *Point sur la trésorerie et les dotations communales*
 3. *Relevé des marchés publics en cours*
-
4. **Approuve le procès-verbal de la séance publique antérieure**

Procès-verbal approuvé.

Monsieur Jonathan CHANTEUX, Comptable spécial, entre en séance pour présenter ce point.

5. Budget initial 2025 – Arrêt - Douzièmes provisoires et utilisation du dispo-code sur les douzièmes provisoires

Monsieur Halin revient sur sa proposition faite lors de la séance d'information aux communes de ne pas réaliser le prélèvement de 393.000 euros pour provisionner le fonds de réserve ordinaire déjà bien alimenté, mais plutôt de rétrocéder cette somme aux communes, au prorata de la clé de répartition actuelle. Monsieur Halin estime que cela représente un surfinancement alors que les communes sont en difficulté pour boucler leur budget.

Madame Dejardin appuie cette proposition et estime même que l'ensemble du fonds de réserve ordinaire devrait être rétrocédé car le surfinancement existe depuis plusieurs années. Elle rappelle également qu'aucune diminution n'a jamais été appliquée aux dotations communales depuis l'intervention de la Province qui devait soulager les communes.

Madame Stassen partage également cet avis. En outre, elle demande que les membres du prochain conseil de Zone donne une direction au plan de personnel voté récemment, prenne des décisions et fixe les priorités afin de pouvoir valoriser et affecter un montant au budget.

DÉCIDE à 10 voix « POUR », 2 voix « CONTRE » dans le chef des communes de Olne et Limbourg 3 voix " ABSTENTION" dans le chef des communes de Baelen, Trooz et Plombières – Soit par 36.253 voix « pour », 2.324 voix « contre » et 5.447 voix « abstention » sur 44.024 voix, résultant de l'absence des Bourgmestres des communes de Blegny, Dison et Pepinster, et du représentant de la Province :

Art. 1. D'arrêter le projet de budget ordinaire et extraordinaire de l'exercice 2025 de la zone de secours, comme suit :

Exercice : 2025

Service : Ordinaire

	2023	2024			2025
		Après la dernière M.B.	Adaptations voir annexe	TOTAL après adaptation	
Compte 2023	1	27.652.415,41			
Droits constatés nets (+)	2	26.872.150,82			
Engagements à déduire (-)					
Résultat budgétaire au 01/01/2024 (1 – 2)	3	780.264,59			
Budget 2024	4				
Prévisions de recettes	5		28.889.683,03	28.889.683,03	
Prévisions de dépenses (-)			28.889.683,03	28.889.683,03	
Résultat budgétaire présumé au 01/01/2025 (4 + 5)	6				
Budget 2025	7				
Prévisions de recettes	8				28.195.852,03
Prévisions de dépenses (-)					28.195.852,03
Résultat budgétaire présumé au 01/01/2026 (7 + 8)	9				

Exercice : 2025

Service : Extraordinaire

	2023	2024			2025
		Après la dernière M.B.	Adaptations voir annexe	TOTAL après adaptation	
Compte 2023	1	19.969.633,39			
Droits constatés nets (+)	2	6.753.003,24			
Engagements à déduire (-)					
Résultat budgétaire au 01/01/2024 (1 – 2)	3	13.216.630,15			
Budget 2024	4				
Prévisions de recettes	5		24.627.581,49	24.627.581,49	
Prévisions de dépenses (-)			24.627.581,49	24.627.581,49	
Résultat budgétaire présumé au 01/01/2025 (4 + 5)	6				
Budget 2025	7				
Prévisions de recettes	8				22.771.731,55
Prévisions de dépenses (-)					22.771.731,55
Résultat budgétaire présumé au 01/01/2026 (7 + 8)	9				

Art. 2. D'autoriser les douzièmes provisoires jusqu'à l'approbation du budget 2025 par les autorités de tutelle ;

Art. 3. D'autoriser l'utilisation du dispo-code sur les douzièmes provisoires pour toutes les dépenses du service ordinaire, aux codes fonctionnels 351 et 352 ;

Art. 4. De Charger la Secrétaire de zone de transmettre la présente délibération ainsi que les différentes pièces du dossier aux autorités de tutelle conformément aux dispositions réglementaires applicables, et au Comptable spécial.

Monsieur Jonathan CHANTEUX quitte la séance.

M. Marc DROUGUET entre en séance avant la discussion du point.

6. Convention CITYMESH - Services et opérations liés aux drônes

DÉCIDE :

Art. 1. : Approuver la convention de collaboration avec Citymesh dans le cadre des services et opérations liés aux drones ;

Art. 2. : Charger la Secrétaire de zone de transmettre la présente délibération ainsi que les différentes pièces du dossier aux autorités de tutelle.

7. Emprunts 2025 – Marché conjoint avec la Ville de Verviers – Cahier des charges et convention

Monsieur Halin, estime inopportun de s'associer à un marché via une commune en difficulté financière telle que Verviers car cela représente un risque d'obtenir un taux de base plus élevé. Il propose qu'une analyse soit réalisée par le comptable spécial afin de comparer les taux obtenus dans les autres communes de la zone.

Le comptable se chargera de contacter quelques Directeurs financiers communaux afin de réaliser une étude comparative et présentera les résultats au Conseil.

DÉCIDE :

Art. 1. De donner son accord pour adhérer pour un an, jusqu'au 31 décembre 2025, au nouveau marché des emprunts avec la Ville de Verviers ;

Art. 2. D'approuver les conditions de marché du cahier des charges n°01/2025 ;

Art. 3. D'approuver le projet de convention conjointe.

8. Acquisition d'ordinateurs portables - Autorisation de dépense - Service extraordinaire - Demande d'offre - Ratification

DÉCIDE :

Art.1. Ratifier la dépense pour l'acquisition de 10 ordinateurs portables pour un montant de 17.375,60 € sur l'article 351/74201-53 présentant un crédit de 259.000 € ;

Art. 2. Charger la Secrétaire de zone de transmettre la présente délibération ainsi que les différentes pièces du dossier aux autorités de tutelle conformément aux dispositions réglementaires applicables.

9. Acquisition de sweats pompier - Autorisation de dépense - Service extraordinaire - Demande d'offre

DÉCIDE :

Art.1. Autoriser la dépense pour l'acquisition de 300 sweats pompier pour un montant de 19.602,00 € sur l'article 351/74414-51 présentant un crédit de 126.000 € ;

Art. 2. Charger la Secrétaire de zone de transmettre la présente délibération ainsi que les différentes pièces du dossier aux autorités de tutelle conformément aux dispositions réglementaires applicables.

10. Acquisition de sous-vêtements feu - Autorisation de dépense - Service extraordinaire - Demande d'offre

DECIDE :

Art.1. Autoriser la dépense pour l'acquisition de 292 ensembles "sous-vêtement feu" pour un montant de 40.631,80 € sur l'article 351/74414-51 présentant un crédit de 126.000 € ;

Art. 2. Charger la Secrétaire de zone de transmettre la présente délibération ainsi que les différentes pièces du dossier aux autorités de tutelle conformément aux dispositions réglementaires applicables.

11. Acquisition d'un véhicule de liaison - Autorisation de dépense - Service extraordinaire - Contrat cadre

Madame Dejardin demande qu'un plan charroi détaillé soit établi afin d'avoir une vision à long terme des investissements.

Elle ajoute qu'elle estime que nous devons rationaliser les dépenses et s'abstiendra pour ce point ainsi que pour le point n°13.

Le Commandant précise que celui-ci existe pour les gros véhicules opérationnels.

Un plan charroi sera rédigé pour les VTU (opérationnels et déplacements formation)

DÉCIDE, par 15 voix "POUR", 0 voix "CONTRE" et 1 voix "ABSTENTION" dans le chef de la commune de Limbourg :

Art.1. Autoriser l'acquisition d'une véhicule de liaison et approuver la dépense pour un montant de 23.065,87 € sur l'article 351/74320-98 présentant un crédit de 25.000 € ;

Art. 2. Charger la Secrétaire de zone de transmettre la présente délibération ainsi que les différentes pièces du dossier aux autorités de tutelle conformément aux dispositions réglementaires applicables.

Mme Valérie DEJARDIN quitte la séance avant la discussion du point.

M. Fabien BELTRAN quitte la séance avant la discussion du point.

12. Acquisition d'écrans d'ordinateur - Autorisation de dépense - Service extraordinaire - Demande d'offre - Ratification

DECIDE :

Art.1. Ratifier la dépense pour l'acquisition de 5 écrans d'ordinateur pour un montant de 4.331,80 € sur l'article 351/74201-53 présentant un crédit de 259.000 € ;

Art. 2. Charger la Secrétaire de zone de transmettre la présente délibération ainsi que les différentes pièces du dossier aux autorités de tutelle conformément aux dispositions réglementaires applicables.

13. Acquisition d'un véhicule "Benjamin-secouriste" - Autorisation de dépense - Service extraordinaire - Contrat cadre

DÉCIDE, par 14 voix "POUR", 0 voix "CONTRE" et 1 voix "ABSTENTION" dans le chef de la commune de Limbourg qui a signalé cette décision lors du vote du point n°11 avant de quitter la séance :

Art.1. Autoriser l'acquisition d'une véhicule de liaison et approuver la dépense pour un montant de 44.848,59 € sur l'article 351/74301-98 présentant un crédit de 50.000 € ;

Art. 2. Charger la Secrétaire de zone de transmettre la présente délibération ainsi que les différentes pièces du dossier aux autorités de tutelle conformément aux dispositions réglementaires applicables.

14. Marché public pluriannuel - Service ordinaire - « Location, entretien et maintenance des extincteurs » - Cahier des charges et fixation des conditions

DECIDE :

Art. 1. Fixer les conditions de marché par procédure négociée sans publication préalable ;

Art. 2. Approuver le cahier spécial des charges ;

Art. 3. Consulter les sociétés suivantes :

- SICLI Fire Protection : Rue du Merlo, 1 à 1180 BRUXELLES - info@sicli.be
- ANSUL sa : Industrielaan, 35 à 1702 GRAND-BIGARD - mail@ansul.be
- IMPORTEX SA : Rue de l'Eglise, 42 à 4710 LONTZEN - info@importex.be
- ESM Solutions - Rue Guillaume d'Orange, 67 à 4100 SERAING - info@esm-solutions.be
- ALFA PREVENT - Coronmeuse, 2 à 4650 JULEMONT - info@alfaprevent.be

Art. 4 : Financer la dépense par le crédit inscrit à l'article 352/124-02 du service ordinaire de l'exercice 2024 ;

Art. 5 : Charger la Secrétaire de zone de transmettre la présente délibération ainsi que les différentes pièces du dossier aux autorités de tutelle.

15. Acquisition d'un camion-citerne rural - Autorisation de dépense - Service extraordinaire - UGAP

Monsieur Halin souhaite connaître les conditions d'entretiens et de réparations de véhicules achetés en France. En effet, il n'est pas intéressant de se déplacer bien loin en cas de panne.

Le Commandant explique que pour tous les véhicules achetés actuellement via l'UGAP, le point de chute pour la Belgique se trouve à proximité de notre Zone, à savoir à Petit-Rechain.

DÉCIDE :

Art.1. Autoriser la dépense pour l'acquisition d'un camion-citerne rural pour un montant de 348.729,74 € sur l'article 351/74317-98 présentant un crédit de 350.000 € ;

Art. 2. Charger la Secrétaire de zone de transmettre la présente délibération ainsi que les différentes pièces du dossier aux autorités de tutelle conformément aux dispositions réglementaires applicables.

Approuve le procès-verbal de la présente séance publique

Suite à la mise en place d'un nouveau Conseil/Collège tenant compte des résultats des récentes élections communales, le Président propose d'approuver le PV de la présente séance.

La secrétaire relit les remarques qui seront notifiées au procès-verbal.

Le PV de la présente séance est approuvé.

La séance publique est levée à 14h45'.

PAR LE CONSEIL,

La Secrétaire,
Corinne PIEGEOIS



Le Président,
Jean-Luc NIX

